

ARRÊTÉ
portant désignation des membres du jury d'examen
2ème semestre
1ère session
de la Licence
1ère année
ÉCONOMIE
parcours Double diplômant en Économie et Droit

LA DIRECTRICE

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2025-2026, membres du jury d'examen (2ème semestre 1ère session) de la

Licence
1ère année
ÉCONOMIE

parcours Double diplômant en Économie et Droit

Mme BOTTEGA Lucie, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;

Mme BOUIX Caroline, MAÎTRE DE CONFÉRENCES ;

Mme COJOCARU Maria, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;

Mme DUVAL Mylène, PROFESSEUR AGRÉGÉ ;

Mme GAILLET Aurore, PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ;

Mme MAUREL Christine, MAÎTRE DE CONFÉRENCES ;

M. THIAM Mamadou, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR.

Article 2

Le jury sera présidé par Mme BOTTEGA Lucie, CONTRACTUEL TEMPORAIRE ENS. SUPÉRIEUR ;

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 6 novembre 2025

La Directrice,

Victoria BARHAM



Toulouse * Ecole d'Économie et de Sciences Sociales Quantitatives